

**A V I S**

La délibération du conseil communal du 9 septembre 2024 portant modification du règlement général de circulation a été approuvée par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, le 30 septembre 2024 (réf. cce/rc/avis/24/6253), et Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, le 2 octobre 2024 (réf. 322/24/CR – 84axdff55).

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 7 octobre 2024
le secrétaire adjoint,



le bourgmestre,